

## Document d'information

### PRÉCONTRÔLE ET PRÉCONTRÔLE EN TRANSIT

#### SERVICES DE PRÉCONTRÔLE (MODALITÉS)

Depuis 1952, la présence de services américains de précontrôle dans les aéroports canadiens a grandement facilité les voyages aériens transfrontaliers pour les passagers à destination des États-Unis.

Le précontrôle permet aux voyageurs de passer à l'inspection des services américains des douanes et de l'immigration avant de quitter le Canada pour une destination américaine. Grâce à cette procédure, les voyageurs transitent plus rapidement aux aéroports américains et peuvent accéder directement aux aéroports des États-Unis qui ne disposent pas de services de contrôle des douanes ou de l'immigration.

Les États-Unis offrent maintenant des services de précontrôle aux aéroports de Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa et Montréal (Dorval). Le Canada n'offre pas de services de précontrôle aux États-Unis, mais les deux pays examineront la question. Le précontrôle a beaucoup contribué à accroître la circulation aérienne entre le Canada et les États-Unis, qui a augmenté de 37 p. 100 depuis la conclusion de l'accord aérien entre les deux pays. Quelque 8,5 millions de voyageurs utilisent ce service chaque année.

#### Objet de la Loi

La nouvelle loi accorderait aux contrôleurs américains dans des sites canadiens désignés le pouvoir de déterminer quelles personnes et quelles marchandises peuvent entrer aux États-Unis. Ces agents appliqueraient certaines lois américaines concernant les douanes, l'immigration, la santé publique, l'inspection des aliments et la santé des plantes et des animaux, en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Déclaration canadienne des droits*. Toutes les affaires criminelles seraient traitées par les autorités canadiennes en vertu de la législation canadienne. Le droit pénal américain ne serait pas appliqué au Canada. Les fouilles à nu seraient effectuées par les autorités canadiennes.

Le gouvernement des États-Unis modifie actuellement sa législation pour assurer la réciprocité des dispositions du projet de loi canadien et pour permettre la mise en place d'installations canadiennes de précontrôle dans les aéroports américains.

#### NOUVEAUX SERVICES DE PRÉCONTRÔLE EN TRANSIT (MODALITÉS)

La *Loi sur le précontrôle* ouvre la voie à l'expansion des installations de précontrôle en transit et à la mise en place de nouvelles installations dans les aéroports dans les